



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE STAINS

Liste des Délibérations examinées par le Conseil municipal

Séance du 20 septembre 2024

- Délibération n° 1.1 - Désignation du secrétaire de séance - *Désignation de Monsieur Christopher DIBATHIA*
- Délibération n° 1.2 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 06 juin 2024 - *Approuvé*
- Délibération n° 1.3 - Approbation de la convention partenariale entre Ile-de-France Mobilités, la communauté d'agglomération Roissy Pays de France, la commune de Stains et Aéroports de Paris - *Approuvée*
- Délibération n° 1.4 - Approbation de la charte métropolitaine pour une construction circulaire - *Approuvée*
- Délibération n° 1.5 - Acquisition par la commune de Stains des parcelles cadastrées section O573, O525 et O602 auprès de Seine-Saint-Denis Habitat - *Approuvée*
- Délibération n° 2.1 - Octroi de la protection fonctionnelle à Monsieur Azzédine TAIBI, Maire de Stains, suite à un avis préalable à une mise en examen dans le cadre de l'intrusion de l'association « Centre royaliste d'action française » dans la cour de l'Hôtel de Ville - *Octroyée*
- Délibération n° 3.1 - Composition des jurys de concours de maîtrise d'œuvre - *Approuvée*
- Délibération n° 3.2 - Concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un groupe scolaire sur le site de la Plaine : fixation de l'indemnisation des membres du jury, de la prime versée aux candidats ayant remis une offre et de la composition de la commission technique - *Approuvées*
- Délibération n° 3.3 - Approbation de l'avenant n° 2 au lot n° 1 « assurance dommages aux biens et risques annexes » du marché public d'assurances conclu avec la SMACL - *Approuvé*
- Délibération n° 3.4 - Reversement du produit des amendes de police relatives à la circulation routière perçu par la commune à l'Etablissement public territorial Plaine commune - Exercice 2021 - *Approuvé*
- Délibération n° 3.5 - Reversement du produit des amendes de police relatives à la circulation routière perçu par la commune à l'Etablissement public territorial

Plaine commune - Exercice 2022 - *Approuvé*

- Délibération n° 4.1 - Approbation de la convention relative à l'organisation de la mise sous pli des documents électoraux lors du second tour des élections législatives du 7 juillet 2024 et fixation des rémunérations des agents en charge de ces opérations - *Approuvées*
- Délibération n° 5.1 - Approbation de la convention tripartite 2024-2026 définissant les règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux entre la ville de Stains, l'Établissement public territorial Plaine Commune et le bailleur CDC HABITAT - *Approuvée*
- Délibération n° 5.2 - Approbation de la convention tripartite 2024-2026 définissant les règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux entre la ville de Stains, l'Établissement public territorial Plaine Commune et le bailleur HLM IRP - *Approuvée*
- Délibération n° 5.3 - Approbation de la convention tripartite 2024-2026 définissant les règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux entre la ville de Stains, l'Établissement public territorial Plaine Commune et le bailleur SEINE-SAINT-DENIS HABITAT - *Approuvée*
- Délibération n° 5.4 - Approbation de la convention tripartite 2024-2026 définissant les règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux entre la ville de Stains, l'Établissement public territorial Plaine Commune et le bailleur ERIGERE - *Approuvée*
- Délibération n° 5.5 - Approbation de la convention tripartite 2024-2026 définissant les règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux entre la ville de Stains, l'Établissement public territorial Plaine Commune et le bailleur RATP HABITAT - *Approuvée*
- Délibération n° 5.6 - Approbation de la convention tripartite 2024-2026 définissant les règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux entre la ville de Stains, l'Établissement public territorial Plaine Commune et le bailleur IMMOBILIÈRE 3F - *Approuvée*
- Délibération n° 5.7 - Approbation d'un avenant à la convention constitutive du groupement d'intérêt public « STAINS MEDIATION » - *Approuvé*
- Délibération n° 6.1 - Contrat Local Etudiant 2024-2025 - *Approuvé*
- Délibération n° 6-2. Convention de reversement de subvention en vue sa gestion entre la commune de Stains et l'association « Pour le jumelage entre les camps de réfugiés palestiniens et les villes françaises » (AJPF) dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « résonances internationales de la francophonie » - *Approuvée*

Conformément aux articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, toute délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le Tribunal administratif de Montreuil peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessibles par le site Internet www.telerecours.fr.